

	Le 13 juin 2015
	<p>CANADA  PROVINCE DE QUÉBEC  COMTÉ D'ARGENTEUIL  M.R.C. DES PAYS D'EN HAUT  MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD</p> <p>À une séance ordinaire des membres du Conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard, tenue le samedi 13 juin 2015, à 9 h 30, à l'Église, sous la présidence de madame la mairesse Lisette Lapointe, à laquelle sont présents mesdames et messieurs les conseillers, Marjorie Bourbeau, Monique Richard, Chantal Valois, Jean-Claude Massie, Mathieu Harkins et Pierre Roy. Le tout formant quorum selon les dispositions du Code municipal de la province de Québec.</p> <p>Madame Lucie Roger, directrice générale et secrétaire-trésorière, et madame Marie-Hélène Gagné, directrice des finances sont également présentes.</p>
	<p><b>1. MOMENT DE RECUEILLEMENT ET OUVERTURE DE LA SÉANCE</b></p> <p>CONSIDÉRANT QUE le quorum est atteint, madame la mairesse Lisette Lapointe ouvre la présente séance ordinaire à 9 h 30.</p>
Rés. 2015-146 Acceptation de l'ordre du jour	<p><b>2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR</b></p> <p>Il est proposé par la conseillère: Marjorie Bourbeau  appuyé par le conseiller: Mathieu Harkins  et résolu unanimement :</p> <p>QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté</p> <p style="text-align: center;"><b>ADOPTÉE</b></p>
	<p><b>3. ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX</b></p>
Rés. 2015-147 Acceptation du procès-verbal du 23/05/2015	<p><b>3a) Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 mai 2015</b></p> <p>Il est proposé par le conseiller: Pierre Roy  appuyé par le conseiller: Jean-Claude Massie  et résolu unanimement :</p> <p>QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 mai 2015 soit adopté tel que présenté.</p> <p style="text-align: center;"><b>ADOPTÉE</b></p>
	<p><b>4. RAPPORT DE LA MAIRESSE</b></p> <p>Chers concitoyens et concitoyennes,</p> <p>Bonjour et bienvenue à tous et toutes à cette sixième séance régulière du Conseil de l'année 2015. Au nom des membres du Conseil, je vous remercie de votre participation et c'est avec plaisir que je vous présente mon rapport.</p> <p>Tout d'abord, je tiens à remercier les membres du Conseil et les nombreux citoyens de Saint-Adolphe qui m'ont transmis des messages de sympathie extrêmement chaleureux et qui ont rendu hommage à mon mari suite à son décès, le 1<sup>er</sup> juin. Je tiens à vous dire que c'est très apprécié et je vous en remercie.</p> <p><b>Marie-Christine Lespérance honorée</b></p> <p>C'est avec beaucoup de fierté qu'au nom du Conseil et du personnel de la municipalité, je tiens à</p>

féliciter chaleureusement Marie-Christine Lespérance qui s'est vu remettre le prix « Artisan de la Fête nationale du Québec 2015 » par la Société nationale des Québécoises et des Québécois de la région des Laurentides. Bravo, Marie-Christine, et Monique vous en parlera tout à l'heure, nous aurons une très belle Fête nationale cette année.

### **Politique de développement économique et touristique axée sur le plein air**

Nous avons travaillé à la mise en place d'un comité qui élaborera la politique de développement économique et touristique basée sur le plein air. L'appel de candidatures pour la formation du comité sera lancé cette semaine. Toutes les personnes intéressées au développement économique et touristique de Saint-Adolphe et particulièrement par les activités de plein air sont invitées à se présenter.

### **La Petite Séduction**

Je voulais mentionner aussi que Catherine Berbery a obtenu que la diffusion à Radio-Canada de l'émission *La Petite Séduction* qui devait être diffusée le 10 juin soit reportée étant donné les circonstances. Nous avons cru qu'il n'aurait pas été convenant que l'émission soit diffusée le lendemain des funérailles et que nous y apparaissions tout joyeux en ce moment de grande tristesse. L'émission sera diffusée le 17 juin et on nous dit qu'elle met vraiment en valeur Saint-Adolphe et ses citoyens.

### **Conférence de presse Plaisirs d'été**

J'ai participé hier à la conférence de presse annonçant les activités de cet été. Je tiens à féliciter toute l'équipe de la municipalité, les conseillers et conseillères et l'équipe des loisirs dirigée par Marie-Christine Lespérance. Ce sera une très belle saison, autant pour le sport, le plein air, les activités de loisirs, mais surtout, dans le domaine de la culture. Et j'écoutais Monique Richard nous présenter tout ce qui a été préparé minutieusement par elle et des dizaines de bénévoles et que nous aurons le plaisir de partager cet été et j'en étais vraiment impressionnée. Toutes mes félicitations!

Le bulletin municipal Plaisirs d'été sera envoyé le 16 juin. Il est déjà disponible sur le site de la municipalité.

### **Projet de ligne à haute tension d'Hydro-Québec**

Le jeudi 28 mai, nous avons une ultime rencontre avec l'équipe d'Hydro-Québec pour la présentation des résultats des séances de travail entre leurs ingénieurs et les nôtres. La municipalité était représentée par Julie Lafontaine, Catherine Berbery et moi; le comité aviseur par Sarah Perreault et Denise Payette et la des MRC des Pays-d'en-Haut par monsieur André Genest, préfet adjoint.

Au cours de cette rencontre, il est apparu que le scénario de nos ingénieurs était un scénario faisable et réalisable autant sur le plan technique et équivalent sur le plan économique. Après 15 ans toutefois, les coûts de ce scénario seraient un peu plus élevés; un écart de dix millions de dollars sur un projet de quatre-vingt-dix millions si on se fiait à la croissance actuelle de la demande en électricité dans les Laurentides.

Nous avons fortement insisté sur le fait qu'en terme de besoins en électricité, nous ne connaissons pas l'avenir. En ce moment, les pronostics semblent très élevés, mais il faudrait tenir compte du fait que de plus en plus de gens cherchent à économiser l'énergie et même à utiliser des énergies alternatives. C'est donc très difficile de prévoir les besoins dans quinze ans.

J'ai dû quitter la réunion environ quinze minutes avant la fin suite à un appel de l'hôpital où mon mari était hospitalisé, je devais m'y rendre d'urgence. Je me suis excusée et j'ai expliqué clairement les raisons de mon départ. Il s'agissait de raisons de force majeure. Ce qu'on me rapporte, c'est que suite à mon départ, le ton a immédiatement changé et qu'ils se sont montrés très fermés.

Le lundi suivant, Hydro-Québec a communiqué avec les médias en indiquant qu'ils allaient aller de l'avant avec leur scénario. Je dois vous dire que je trouve ça extrêmement dommage, cavalier même, alors qu'il devait y avoir une suite à cette rencontre, notamment Hydro-Québec devait minimalement prendre connaissance du rapport final de notre expert, monsieur Paul Paquin, avant d'aller plus loin. J'ai d'ailleurs signé une lettre en ce sens le 1<sup>er</sup> juin. Nous n'abandonnons pas.

	<p><b>Campagne de financement</b></p> <p>Je vous rappelle que le comité aviseur a lancé une campagne de financement pour aider à payer le travail de nos ingénieurs. Je rappelle que les budgets consacrés à ce dossier n'ont jamais excédé 30 000 \$ annuellement, ces trois dernières années. Ce n'est pas terminé, on continue!</p> <p><b>Activités à venir :</b></p> <p>Fête nationale le 23 juin, et le 26, collecte de sang organisée par les Lions à la caserne.</p> <p>Je vous remercie et vous souhaite une bonne fin de journée!</p> <p>Votre mairesse, Lisette Lapointe</p>
	<p><b>5. PÉRIODE DE QUESTIONS GÉNÉRALES</b></p> <p>Le conseil municipal a répondu aux questions.</p>
	<p><b>6. PAIEMENTS DIVERS ET FINANCEMENT</b></p>
Rés. :2015-148 Acceptation des comptes du mois	<p><b>6a) Acceptation des comptes réguliers et FDI</b></p> <p>Il est proposé par le conseiller: Pierre Roy appuyé par le conseiller : Mathieu Harkins et résolu unanimement :</p> <p>QUE la liste des chèques aux différents fonds de la municipalité incluant le FDI, émise le 5 juin 2015, pour un montant total de 1 460 022.17 \$ soit approuvée.</p> <p>QUE la liste des comptes à payer, incluant les comptes à payer FDI, émise le 10 juin 2015, de 878 580.90 \$ soit approuvée et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder au paiement desdits comptes.</p> <hr/> <p style="text-align: center;"><b>CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ</b></p> <p>Je soussignée Lucie Roger, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants dans le fonds d'administration pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.</p> <p>Lucie Roger, directrice générale et secrétaire-trésorière <span style="float: right;">Le 13 juin 2015</span></p> <hr/> <p style="text-align: center;"><b>ADOPTÉE</b></p>
	<p><b>7. ADMINISTRATION ET FINANCES</b></p>
Dépôt du rapport d'effectifs	<p><b>7a) Dépôt du rapport d'effectifs</b></p> <p>La directrice générale, Lucie Roger, dépose le rapport d'effectifs pour la période du 23 mai au 13 juin 2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Service des loisirs, plein air, nautique</li> </ul> <p>Jill Audet Patrouilleur nautique Poste saisonnier, temps partiel Taux horaire : 17.62 \$ / heure</p>

	<p>Embauche : 26 mai 2015 Fin d'emploi : 13 septembre 2015</p> <p>Shawn d'Antonio Patrouilleur nautique Poste étudiant, temps partiel Taux horaire : 15.05 \$ / heure Embauche : 26 mai 2015 Fin d'emploi : 13 septembre 2015</p> <p>Ron Gauthier Patrouilleur nautique Poste saisonnier, temps partiel Taux horaire : 17.62 \$ Embauche : 25 mai 2015 Fin d'emploi : 13 septembre 2015</p> <p>Jeremy Audet Préposé aux parcs Poste saisonnier, temps plein Taux horaire : 17.54 \$ selon la convention collective des cols bleus en vigueur Classe 3, échelon 1 Embauche : 11 juin 2015 Fin d'emploi : maximum 160 jours, selon les besoins</p> <p>Robert Vaillancourt Préposé aux parcs Poste saisonnier, temps plein Taux horaire : 17.54 \$, selon la convention collective des cols bleus en vigueur Embauche : 11 juin 2015 Fin d'emploi : maximum 160 jours, selon les besoins</p> <p>Myriam Taleb Sauveteur Poste étudiant, temps partiel, remplaçante Taux horaire : 17.00 \$ Embauche : 11 juin 2015 Fin d'emploi : 19 juin 2015</p> <p style="text-align: center;"><b>ADOPTÉE</b></p>
<p>Rés : 2015-149 Embauche d'adjointe aux travaux publics et à la sécurité publique</p>	<p><b>7b) Embauche d'adjointes aux travaux publics et à la sécurité publique</b></p> <p>ATTENDU QUE depuis le départ de madame Marie-Claude Beaudoin en début d'année, il y a un poste à combler, de 3 jours par semaine, aux travaux publics et à la sécurité publique;</p> <p>ATTENDU QUE madame Patricia Roy a demandé à ce que ses heures de travail soient diminuées de 28 à 21 heures par semaine;</p> <p>ATTENDU QUE le poste de secrétaire aux travaux publics et à la sécurité publique a été affiché et que nous avons reçu 19 candidatures;</p> <p>ATTENDU QUE le comité de sélection a reçu en entrevue 4 candidates et qu'une s'est désistée par la suite;</p> <p>Il est proposé par le conseiller : Pierre Roy appuyé par le conseiller : Jean-Claude Massie et résolu unanimement:</p> <p>QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;</p> <p>QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard confirme l'embauche des candidates suivantes :</p>





	<p>QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;</p> <p>QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard autorise la mairesse et la directrice générale à signer les lettres d'entente nos 2015-01, 2015-02, 2015-03, 2015-04 et 2015-05 en règlement des griefs précités.</p> <p style="text-align: center;"><b>ADOPTÉE</b></p>
Dépôt du registre des signatures du règlement 792	<p><b>7h) Dépôt du certificat du registre référendaire du Règlement d'emprunt no 792 (pour la sécurité publique)</b></p> <p>Conformément à la loi, la directrice générale, Lucie Roger, dépose le certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement no 792 décrétant un emprunt et une dépense de 575 000 \$ pour l'achat et l'installation de 48 bornes fontaines sèches, 2 pompes stationnaires et un camion-citerne pour le service des incendies</p>
Dépôt du registre des signatures du règlement 795	<p><b>7i) Dépôt du certificat du registre référendaire du Règlement d'emprunt no 795 (pour la machinerie roulante)</b></p> <p>Conformément à la loi, la directrice générale, Lucie Roger, dépose le certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement no 795 décrétant un emprunt et une dépense de 374 000 \$ pour la machinerie roulante 2015.</p>
Avis de motion	<p><b>7j) Avis de motion – Règlement concernant le contrôle et suivi budgétaire</b></p> <p>Avis de motion est donné par Mathieu Harkins, qu'à une prochaine séance du conseil, le règlement no 803 abrogeant le règlement no 671 et établissant les nouvelles règles de contrôle et suivis budgétaires et la délégation du pouvoir de dépenser, sera adopté.</p>
	<p><b>8 TRAVAUX PUBLICS</b></p>
Rés : 2015-155 Achat du barrage du lac Long	<p><b>8a) Barrage du lac Long, achat du lot 3 958 519</b></p> <p>ATTENDU QUE le barrage du lac Long est un barrage à forte contenance classé « A », donc ayant un niveau de conséquences « important » advenant une rupture du barrage;</p> <p>ATTENDU la modification de l'article 21 du règlement sur la sécurité des barrages, en date du 29 octobre 2014, selon laquelle la capacité d'évacuation du barrage doit être augmentée pour être capable de répondre à une crue de 1000 ans;</p> <p>ATTENDU QUE la municipalité est actuellement propriétaire à 50 % du barrage et qu'il est nécessaire d'être propriétaire à 100 % d'un ouvrage avant de pouvoir réaliser des travaux;</p> <p>ATTENDU QUE Revenu Québec est l'actuel propriétaire de l'autre 50 % et qu'il souhaite nous le vendre moyennant la somme de 1 \$ (dollar);</p> <p>ATTENDU QUE la municipalité se sent l'obligation d'acheter ce barrage parce que Revenu Québec veut le démanteler et qu'alors, il n'y aurait plus de lac;</p> <p>Il est proposé par la conseillère: Marjorie Bourbeau appuyé par le conseiller: Mathieu Harkins et résolu unanimement:</p> <p>QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;</p> <p>QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accorde le mandat de l'acte de cession notarié du lot 3 958 519 du cadastre du Québec à la firme Étude Sylvie Plourde Notaire;</p> <p>QUE la mairesse et la directrice générale soient autorisées à signer pour et au nom de la municipalité ledit contrat d'achat.</p>

	<p style="text-align: center;"><b>CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ</b></p> <p>Je soussignée Lucie Roger, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02-310-00-411, afin de couvrir les dépenses d'honoraires énumérées à la présente résolution.</p> <p>Lucie Roger, directrice générale et secrétaire-trésorière. <span style="float: right;">Le 13 juin 2015</span></p> <hr/> <p style="text-align: center;"><b>ADOPTÉE</b></p>
<p>Rés : 2015-156 Correctifs et échéanciers barrage lac Long</p>	<p><b>8b) Barrage du lac Long, correctifs et échéancier</b></p> <p>ATTENDU QUE le barrage du lac Long est un barrage à forte contenance classé « A » donc ayant un niveau de conséquences « important » advenant une rupture du barrage;</p> <p>ATTENDU la modification de l'article 21 du règlement sur la sécurité des barrages, en date du 29 octobre 2014, selon laquelle la capacité d'évacuation du barrage doit être augmentée pour être capable de répondre à une crue 1000 ans.</p> <p>ATTENDU QU'il est nécessaire d'adopter par résolution l'exposé des correctifs et le calendrier d'exécution des travaux de mise aux normes du barrage et de déboursier 5 108 \$ de droits exigibles pour le traitement d'un dossier visant l'approbation d'un exposé des correctifs pour un barrage de classe « A » en vertu de l'article 67 de la <i>Loi sur la sécurité des barrages</i>.</p> <p>ATTENDU QUE des travaux de mise aux normes de l'appareil d'évacuation devront être réalisés en 2016 et qu'un montant minimum de 6 000 \$ devra être déboursé au CEHQ en droits exigibles pour le traitement d'une demande portant sur « [...] la construction ou la modification de la structure d'un barrage [...] » en vertu de l'article 64 du Règlement sur la sécurité des barrages;</p> <p>Il est proposé par la conseillère : <span style="float: right;">Monique Richard</span>  appuyé par la conseillère : <span style="float: right;">Marjorie Bourbeau</span>  et résolu unanimement :</p> <p>QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;</p> <p>QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard mandate le directeur de l'ingénierie et hygiène du milieu pour commencer le processus d'appel d'offres sur le site SEAO pour le coût la réalisation des travaux de mises aux normes de l'appareil d'évacuation du barrage du lac Long afin de se conformer aux exigences du CEHQ en matière de capacité d'évacuation du barrage;</p> <p>QUE le conseil municipal autorise la dépense au montant de 5 108 \$, pour les droits et permis pour le CEHQ et que la directrice des finances soit autorisée à effectuer les déboursés en ce sens;</p> <p>QUE le conseil municipal adopte l'exposé des correctifs joint au présent document.</p> <hr/> <p style="text-align: center;"><b>CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ</b></p> <p>Je soussignée Lucie Roger, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02-310-00-411, afin de couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.</p> <p>Lucie Roger, directrice générale et secrétaire-trésorière. <span style="float: right;">Le 13 juin 2015</span></p> <hr/> <p style="text-align: center;"><b>ADOPTÉE</b></p>
<p>Rés : 2015-157 Réfection barrage lac Iroquois</p>	<p><b>8c) Travaux de réfection au barrage du lac Iroquois</b></p> <p>ATTENDU QUE le barrage du lac Iroquois est un barrage à forte contenance, dont l'appareil</p>

	<p>d'évacuation est nettement insuffisant et non conforme aux exigences de l'article 17 de la Loi sur la sécurité des barrages (L.R.Q., c. S-3.1.01), à la <i>Loi sur la sécurité des barrages</i>;</p> <p>ATTENDU QUE le barrage est classé « B » par le CEHQ, ce qui correspond à un niveau de conséquence « moyen »;</p> <p>ATTENDU QUE la dernière évaluation de sécurité du barrage, datée de 2013 et préparée par les firmes AMEC et SOLROC, mentionne la recommandation d'effectuer des travaux de mise à niveau de l'infrastructure;</p> <p>ATTENDU QUE la problématique d'érosion et de percolation de la cheminée d'évacuation s'accroît et fragilise grandement l'infrastructure risquant ainsi un lessivage de la digue et du chemin Bonanza. Le potentiel de dommage est important pour 45 résidences situées en aval du barrage, incluant une route provinciale;</p> <p>ATTENDU QUE nous avons les plans et devis depuis l'automne 2014 pour procéder aux travaux de mise aux normes de l'appareil d'évacuation qui sont évalués à 95 755 \$, taxes en sus;</p> <p>ATTENDU QU'il est nécessaire d'adopter par résolution l'exposé des correctifs et le calendrier d'exécution des travaux de mise aux normes du barrage et de déboursier 3 194 \$ de droits exigibles pour le traitement d'un dossier visant l'approbation d'un exposé des correctifs pour un barrage de classe « B » en vertu de l'article 67 de la <i>Loi sur la sécurité des barrages</i>;</p> <p>ATTENDU QU'il est nécessaire de faire une demande d'autorisation pour la réalisation des travaux pour la construction ou la modification de la structure d'un barrage et qu'en vertu de l'article 64 de la <i>Loi sur la sécurité des barrages</i> des frais de 4 087 \$ sont exigibles;</p> <p>Il est proposé par le conseiller : Pierre Roy  appuyé par le conseiller : Jean-Claude Massie  et résolu unanimement :</p> <p>QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;</p> <p>QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard mandate le directeur de l'ingénierie et de l'hygiène du milieu pour commencer le processus d'appel d'offres sur le site SEAO afin de réaliser les travaux de mises aux normes de l'appareil d'évacuation du barrage du lac Iroquois et ainsi se conformer aux exigences du CEHQ en matière de capacité d'évacuation du barrage;</p> <p>QUE le montant des dépenses au coût de 7 281 \$, pour les droits et permis pour le CEHQ, soit imputé au règlement d'emprunt no 766 et que la directrice des finances soit autorisée à effectuer les déboursés en ce sens;</p> <p>QUE le conseil municipal adopte l'exposé des correctifs joint au présent document.</p> <hr/> <p style="text-align: center;"><b>CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ</b></p> <p>Je soussignée Lucie Roger, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 22-300-00-766, afin de couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.</p> <p>Lucie Roger, directrice générale et secrétaire-trésorière. <span style="float: right;">Le 13 juin 2015</span></p> <hr/> <p style="text-align: center;"><b>ADOPTÉE</b></p>
	<b>9. ENVIRONNEMENT</b>
	<b>10. URBANISME</b>
Dépôt de la liste des permis	<b>10a) Dépôt des tableaux comparatifs des demandes de permis du service de l'urbanisme et de l'environnement pour mai 2015</b>



	<p>ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents ont pris connaissance des documents, plans soumis et de la recommandation du CCU;</p> <p>ATTENDU QUE la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;</p> <p>Il est proposé par la conseillère : Marjorie Bourbeau  appuyé par le conseiller : Jean-Claude Massie  et résolu unanimement :</p> <p>QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;</p> <p>QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accepte la demande de dérogation mineure numéro 2015-017, suivant la condition ci-après :</p> <p>1. obtenir un permis d'agrandissement conformément à la réglementation en vigueur.</p> <p style="text-align: center;"><b>ADOPTÉE</b></p>
<p>Rés : 2015-160  Bâtiment abandonné et dangereux  710-712 chemin du Village</p>	<p><b>10d) Bâtiment abandonné et dangereux – 710-712 chemin du Village</b></p> <p>ATTENDU QU'il existe depuis nombreuses années un bâtiment abandonné et devenu dangereux au 710-712 chemin du Village;</p> <p>ATTENDU QU'il s'agit d'un site appartenant auparavant aux forces armées canadiennes ;</p> <p>ATTENDU QUE depuis la fermeture de la base militaire, depuis plusieurs années, ce site a toujours eu du mal à se trouver une nouvelle vocation et est, depuis nombreuses années, laissé à l'abandon;</p> <p>ATTENDU QUE malgré nos multiples tentatives à faire régulariser la situation, tant devant la cour municipale qu'avec la Sûreté du Québec, le propriétaire de l'immeuble n'a toujours pas barricadé le bâtiment et sécurisé les lieux, de façon satisfaisante;</p> <p>ATTENDU QUE cette situation est devenue urgente, car encore aujourd'hui plusieurs personnes s'y rendent pour festoyer et compte tenu des trous béants qui se trouvent dans le bâtiment; ces personnes risquent de s'y blesser gravement ;</p> <p>ATTENDU QU'une mise en demeure a été envoyée le 2 juin 2015, ordonnant au propriétaire de barricader le bâtiment et de clôturer le périmètre d'accès au bâtiment dans les dix (10) jours suivants et, à défaut, de respecter la mise en demeure, le conseil municipal mandatera les avocats de la municipalité afin d'obtenir un jugement en cour supérieure (en vertu des articles 227 et 231 de <i>la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i>) afin de faire barricader les lieux et le bâtiment de façon sécuritaire;</p> <p>QUE toutes les sommes soient imputées sur le compte du contribuable.</p> <p>il est proposé par la conseillère Marjorie Bourbeau  appuyé par le conseiller Jean-Claude Massie  et unanimement résolu;</p> <p>QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;</p> <p>QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard mandate la firme Prévost Fortin D'Aoust à procéder dans ce dossier afin de faire barricader les lieux et le bâtiment de façon sécuritaire;</p> <p style="text-align: center;"><b>ADOPTÉE</b></p>
	<p><b>11. PARCS, SENTIERS ET ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX</b></p>
	<p><b>12. LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE</b></p>

Avis de motion	<p><b>12a) Avis de motion - Interdiction de fumer dans les aires de plages et parcs municipaux</b></p> <p>Avis de motion est donné par Mathieu Harkins, qu'à une prochaine séance du conseil, le règlement no 802 interdisant de fumer dans les aires de plages et les zones d'enfants dans les parcs municipaux, sera adopté.</p>
Rés : 2015-161 Aide financière pour le camp de jour	<p><b>12b) Aide financière camp de jour 2015</b></p> <p>ATTENDU QUE le Centre de santé et de services sociaux des Pays-d'en-Haut recommande aux municipalités de la MRC des Pays-d'en-Haut de s'impliquer davantage financièrement auprès des parents qui désirent inscrire un enfant dans les camps de jour de la MRC ;</p> <p>ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard est prête à aider un maximum de 3 enfants.</p> <p>ATTENDU QU'un tiers des coûts reliés à l'inscription d'un enfant, citoyen de la municipalité, sera défrayé par la municipalité, un tiers sera à la charge des parents et un tiers à la charge du Centre de santé et de services sociaux (CSSS) ;</p> <p>il est proposé par le conseiller <span style="float: right;">Mathieu Harkins</span> appuyé par la conseillère <span style="float: right;">Chantal Valois</span> et unanimement résolu;</p> <p>QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;</p> <p>QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard entérine cette décision.</p> <p style="text-align: center;"><b>ADOPTÉE</b></p>
Rés : 2015-162 Acceptation protocole entente OSBL Arts et Culture St-Adolphe	<p><b>12c) Acceptation du protocole d'entente avec l'organisme sans but lucratif « Arts et Culture Saint-Adolphe »</b></p> <p>ATTENDU QUE le conseil municipal a reconnu la formation d'un organisme sans but lucratif « Arts et Culture Saint-Adolphe » par résolution ;</p> <p>ATTENDU QUE la municipalité a accepté d'aider financièrement « Arts et culture Saint-Adolphe » par le versement d'une somme de 20 000 \$ ;</p> <p>ATTENDU QU'un protocole d'entente entre les parties a été accepté ;</p> <p>il est proposé par le conseiller <span style="float: right;">Pierre Roy</span> appuyé par la conseillère <span style="float: right;">Marjorie Bourbeau</span> et unanimement résolu;</p> <p>QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;</p> <p>QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard autorise la mairesse et la directrice générale à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente avec « Arts et Culture Saint-Adolphe » ;</p> <p>QUE la directrice des finances soit autorisée à déboursier les sommes afférentes à l'entente, le 19 juin 2015</p> <hr/> <p style="text-align: center;"><b>CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ</b></p> <p>Je soussignée Lucie Roger, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02-702-30-642, afin de couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.</p> <p>Lucie Roger, directrice générale et secrétaire-trésorière. <span style="float: right;">Le 13 juin 2015</span></p>

	<b>ADOPTÉE</b>
Avis de motion réparations Mont-Avalanche	<p><b>12d) Avis de motion – remplaçant l’avis de motion donné en mai 2015 concernant les réparations à être faites au Mont-Avalanche</b></p> <p>Avis de motion est donné par Marjorie Bourbeau qu’à une prochaine séance du conseil le règlement no 800 décrétant un emprunt et une dépense pour la réfection de la toiture et du bâtiment principal du Mont-Avalanche, sera adopté.</p>
Rés : 2015-163 Versements à PASA	<p><b>12e) Permission de devancer les versements d’aide financière à Plein air Saint-Adolphe</b></p> <p>ATTENDU QUE Plein Air Saint-Adolphe se trouve actuellement en difficulté financière ;</p> <p>ATTENDU QUE la municipalité donne déjà une aide financière à Plein Air Saint-Adolphe ;</p> <p>il est proposé par la conseillère <span style="float: right;">Monique Richard</span>  appuyé par la conseillère <span style="float: right;">Marjorie Bourbeau</span>  et unanimement résolu;</p> <p>QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s’il était ici au long reproduit;</p> <p>QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d’Howard permette que les versements des mois de juillet et août 2015 soient remis immédiatement à Plein Air Saint-Adolphe ;</p> <p style="text-align: center;"><b>ADOPTÉE</b></p>
	<b>13. ASSOCIATIONS ET GROUPE SOCIAUX</b>
	<b>14. SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>
Rés : 2015-164	<p><b>14a) Embauche de 2 pompiers</b></p> <p>ATTENDU QU’au mois de mai 2015, la municipalité a dû remercier deux effectifs pompiers en raison de leur éloignement et leur indisponibilité;</p> <p>ATTENDU QUE pour pourvoir à ces deux postes, le directeur de la sécurité publique a reçu en entrevue deux candidats qui ont répondu à toutes les exigences demandées;</p> <p>Il est proposé par le conseiller : <span style="float: right;">Jean-Claude Massie</span>  appuyé par le conseiller : <span style="float: right;">Mathieu Harkins</span>  et résolu unanimement :</p> <p>QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s’il était ici au long reproduit;</p> <p>QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d’Howard confirme l’embauche de deux nouveaux pompiers, en l’occurrence monsieur Jean-Christophe Mochon et monsieur Hans Le Goarant de Tromelin, en date du 13 juin 2015;</p> <p>Que messieurs Mochon et Le-Goarant-de-Tromelin soient soumis à une période de probation de 100 heures comme stipulé à la convention collective de travail des pompiers en vigueur.</p> <p style="text-align: center;"><b>ADOPTÉE</b></p>
	<b>15. INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
	<b>16. VARIA</b>

	<p><b>17. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR LES SUJETS PRÉVUS À L'ORDRE DU JOUR</b></p> <p>Le conseil municipal a répondu aux questions.</p>
<p>Rés. 2015-165 Levée de la séance</p>	<p><b>18. CLÔTURE À 10 h 55</b></p> <p>Il est proposé par le conseiller : Pierre Roy  appuyé par le conseiller : Jean-Claude Massie  et résolu unanimement :</p> <p>QUE cette séance soit levée.</p> <p style="text-align: center;"><b>ADOPTÉE</b></p> <p>.....  Lisette Lapointe  Mairesse</p> <p style="text-align: right;">.....  Lucie Roger  Directrice générale et secrétaire-trésorière</p>